

63° SÉANCE.

Mardi, 18 juin 1912.

Présidence de M. LAVAL, président.

Sommaire. — Prestation de serment de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde — Discours du Trône.

La séance est ouverte à trois heures.

M. **Mathieu**, secrétaire, fait l'appel nominal: sont absents MM. Le Gallais, Nau et Reding.

M. **le Président**. MM. Nau et Reding se sont fait excuser pour maladie resp. indisposition.

La Chambre est réunie aujourd'hui pour recevoir le serment que S. A. R. la Grande-Duchesse doit prêter aux termes de l'art. 5 de la Constitution à l'occasion de son avènement au Trône.

Conformément aux précédents, il sera tiré au sort une députation de six membres qui ira avec le vice-président de la Chambre recevoir Son Altesse Royale à l'entrée de l'hôtel de la Chambre.

— Il est procédé au tirage au sort La commission est composée de MM. Metzler, Faber, Weinandy, Ant. Kayser, Welter et Krombach.

La séance est suspendue. Elle sera reprise quand Son Altesse Royale fera son entrée dans la salle de nos séances.

M. **le Président**. La séance est reprise

(Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, précédée de la députation, et sous la conduite du vice-président de la Chambre, accompagnée des membres du Gouvernement et du Conseil d'Etat, et de sa suite, fait Son entrée dans la salle, où Elle est reçue aux acclamations de l'Assemblée.)

Son Altesse Royale prenant place au fauteuil du Trône, prononce au milieu des applaudissements et des vivats le discours suivant:

Messieurs,

Ce n'est pas sans éprouver une profonde émotion que je me suis rendue au milieu de vous.

Je me rassure cependant. La Représentation élue du Pays, qui avait reporté sur mon Père si loyal et si chevaleresque les sentiments de respectueux attachement jadis témoignés à mon Aïeul, le Grand-Duc Adolphe, a trouvé pour ma vénérée Grand' Mère, pour ma Mère si tendrement dévouée, des paroles pleines de sympathie. Leur Enfant peut donc aussi être assurée de recueillir l'appui de votre loyale fidélité.

Je suis aujourd'hui doublement malheureuse de n'avoir pu être initiée par la pensée de mon Père lui-même à la connaissance des affaires publiques. Guidée par vos délibérations, j'espère néanmoins me montrer digne des graves fonctions qui me sont échues.

Mon premier devoir est de me conformer au vœu de l'article 5 du Pacte fondamental:

« Je jure d'observer la Constitution et les lois du Grand-Duché
 » de Luxembourg, de maintenir l'indépendance nationale et l'in-
 » tégrité du territoire, ainsi que la liberté publique et individuelle,
 » comme aussi les droits de tous et de chacun de mes sujets, et
 » d'employer à la conservation et à l'accroissement de la pros-
 » périté générale et particulière, ainsi que le doit un bon Sou-
 » verain, tous les moyens que les lois mettent à ma disposition:
 » Je le jure. Ainsi Dieu Me soit en aide! »

Ce serait de ma part de la témérité de vouloir esquisser aujourd'hui le programme d'un Règne entier; je me bornerai, Messieurs, à vous dire mes aspirations et mes espérances.

J'ambitionne, comme le veut le beau serment que je viens de prêter, le titre d'un bon Souverain; je promets de m'intéresser à tous, d'être bonne, accueillante et secourable. Aider à réaliser dans la mesure du possible le Beau, le Vrai, le Bien, n'est-ce pas un des vrais joyaux de la Couronne?

A l'une des faces du Palais grand-ducal de Luxembourg se trouve le bas-relief du Roi Jean l'Aveugle avec sa devise: « *Ich Dien!* » Sur le même mur sont gravés les traits du grand Empereur Henri VII, père de Jean, avec sa sentence favorite: « *Judicate Juste! Jugez Juste!* »

C'est le désir de juger conformément aux exigences de la justice et de l'équité qui inspirera tous mes actes. Le Droit et l'Intérêt général seuls me guideront!

Juger juste, n'est-ce pas là Justice égale pour tous, mais aussi la Justice protectrice des humbles et des faibles? L'inégalité économique croissante entre les hommes est la grave préoccupation de notre époque. La Paix sociale, si ardemment désirée, est restée jusqu'ici un fuyant idéal. Ne faut-il pas faire œuvre de rapprochement et de solidarité? N'est-ce pas avant tout au sentiment du Juste si profondément ancré dans tous les cœurs, qu'il y a lieu de faire appel? Et ne pouvons-nous espérer qu'ici encore l'action lente, mais sûre, des éternelles lois de la Justice finira par nous donner la conciliation et l'apaisement?

Régner pour le Peuple et avec lui, mon Père le voulait déjà. C'est, disait-il, la main dans la main avec le Peuple, que nous aborderons les graves problèmes que l'avenir nous réserve. C'est là une lourde charge de ma succession paternelle. Votre patriotisme éclairé, Messieurs les députés, m'aidera à y faire honneur. Et le Ciel bénira nos efforts.

Nous avons un devoir de gratitude à remplir envers les nombreux Chefs d'Etat et les Gouvernements étrangers qui, lors de notre récent deuil, ont témoigné d'une façon si accentuée tout l'intérêt qu'ils portent au Pays et à la Famille Souveraine. Nous conserverons de cette sympathie un reconnaissant souvenir.

Les traités internationaux qui garantissent l'indépendance et la neutralité du Grand-Duché, sont la vraie source de notre prospérité; mais ils nous imposent aussi des obligations dans l'intérêt de l'Europe. C'est dans le Droit que réside notre force. Droits et devoirs sont frères. Remplissons donc nos devoirs avec une absolue correction. Agissons en sorte que jamais un soupçon ne puisse s'élever sur la droiture de nos intentions!

J'aime mon Pays. Je suis heureuse et fière de porter son Nom et sa Couronne. Je n'ambitionne d'autre joie que de le servir et d'assurer avec vous sa prospérité.

C'est à la main d'une jeune fille qu'aujourd'hui la garde du drapeau est confiée. Je le tiendrai haut et ferme et, avec l'aide de Dieu, je lutterai pour son honneur.

Fille des NASSAU, de même que mes ancêtres, je serai fidèle à la noble devise de notre antique Maison: « **Je Maintiendrai!** »

(Vifs applaudissements. Cris: Vive la Grande-Duchesse!)

(Son Altesse Royale quitte la salle des séances avec les personnes qui l'y ont accompagnée.)

M. le Président. Il va être tiré au sort une commission de six membres pour rédiger l'adresse en réponse au discours du Trône.

Nous nommerons deux suppléants. (*Assentiment.*)

La commission est composée de MM. Faber, Delaporté, Spoo, Welter, Munchen, Jeitz, membres effectifs; MM. Wilhelmy, Luc Housse, membres suppléants.

La commission se réunira demain après-midi à trois heures pour rédiger l'adresse. Dès qu'elle aura été agréée par la Chambre dans la séance de jeudi, je demanderai une audience pour en donner lecture à Son Altesse Royale. (*Approbaton.*)

— La séance est levée.
